

Communauté d'Agglomération de Haguenau

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

---oOo---

1. Pouvoir adjudicateur : L'accord-cadre est passé pour le compte du groupement de commandes constitué entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) – 84, route de Strasbourg – B.P. 50244 - 67504 HAGUENAU (coordonnateur) et les Communes de Batzendorf, de Bilwisheim, de Brumath, de Haguenau, de Kriegsheim, de Morschwiller, de Ohlungen et de Wahlenheim.
2. Coordonnateur du groupement et signataire des accords-cadres : la Communauté d'Agglomération de Haguenau
3. Objet du marché : **Contrôles annuels et contrats de maintenance dans les bâtiments** - Accords-cadres à bons de commandes - 3 lots

Code nomenclature européenne : 71315400

Code NUTS : FRF11

Les prestations sont traitées en lots séparés, à savoir :

Lot n°	Désignation	Montant Minimum en €/TTC/an	Montant Maximum en €/TTC/an
01	Vérification périodique des installations électriques	sans	sans
02	Vérification et maintenance des systèmes de sécurité incendie	sans	sans
03	Vérification et maintenance des extincteurs, RIA et systèmes de désenfumage	sans	sans

4. Mode de passation des accords-cadres : accords-cadres de services mono-attributaires à bons de commande passés sur appel d'offres ouvert en application des articles 4, 28 et 42.1 a) de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et des articles 25, 67, 68 et 78 à 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016
5. Critères de sélection des candidatures : la conformité du contenu par rapport aux pièces demandées ; les garanties sur les capacités techniques, professionnelles et financières.
6. Conditions particulières :
 - accords-cadres passés avec un seul opérateur économique,

- les accords-cadres sont conclus sans montant minimum et sans montant maximum.
- les variantes à l'initiative du candidat ne sont pas autorisées,
- délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de remise des offres,
- les accords-cadres sont conclus pour une durée d'un (1) an ferme. Ils seront ensuite tacitement reconductibles trois (3) fois pour une année supplémentaire,
- les paiements seront effectués sur service fait, par mandat administratif, dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la demande, sur le budget fonctionnement des différents membres du groupement.
- les prix sont fermes sur la première année, ils sont ensuite révisables à la date d'anniversaire de l'accord-cadre,
- les candidatures et les offres sont rédigées en langue française,
- critères de jugement des offres : se reporter au règlement de la consultation
- les accords-cadres sont couverts par l'accord sur les marchés publics,
- le numéro de dossier attribué aux marchés est le SERV.contrôles.regl.acbc/2018.

7. Conditions de participation, renseignements et justificatifs à produire :

- ne pas tomber sous le coup de l'interdiction de soumissionner aux marchés et accords-cadres conformément aux dispositions des articles 45 à 49 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et aux articles 44, 45 et 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat tels que définis par l'arrêté du 29 mars 2016 pris par le ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique en application de l'article 50 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et rappelés par le règlement de la consultation.

8. Les dossiers de consultation doivent obligatoirement être téléchargés sur le site Internet <http://alsacemarchespublics.eu>

9. Modalités de remise des offres : les offres seront obligatoirement adressées électroniquement via la plate-forme internet « www.alsacemarchespublics.eu ».

10. Date limite de remise des offres : **lundi 24 décembre 2018 à 12 heures.**

11. Instance chargée des procédures de recours et obtention de renseignements :
Tribunal Administratif de Strasbourg (67070) - Tél. : 03.88.21.23.23 Courriel :
greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

12. Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : recours en référé précontractuel introduit préalablement à la signature du marché. Recours pour excès de pouvoir introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision contestée. Ce recours en annulation peut être assorti d'une demande en référé suspension des actes attaqués dans les mêmes délais, préalablement à la signature du contrat. Recours indemnitaire soumis à une demande préalable à la personne publique dans le délai de déchéance quadriennale.

13. Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Mme Joanna MASTIO

Direction des Finances et des Achats

Service de la commande publique

67500 HAGUENAU

03.88.90.67.88

joanna.mastio@agglo-haguenau.fr

Renseignements techniques :

M. Emmanuel WEISSGERBER

Direction de la Construction et du Patrimoine

67500 HAGUENAU

03.88.90.68.84

emmanuel.weissgerber@agglo-haguenau.fr

14. Date d'envoi de l'avis à la publication et au JOUE : mercredi 21 novembre 2018

Signature numérique de Jean DILLINGER
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE
HAGUENAU

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président



Jean DILLINGER